



## Quitter son logement de façon anticipé

Par **Coqueria Loic**, le **06/06/2017** à **20:55**

Bonjour, j'ai un soucis, j'ai accepté un nouveau travail CDI dans une autre région. Malheureusement la période d'essais n'a pas été concluante, et j'ai eu une proposition dans une autre région.  
par rapport au code du travail, j'ai du quitter le 1er poste dans la semaine après négociation avec mon employeur.  
par contre j'ai un soucis avec le propriétaire de l'appartement que j'ai du louer. après un accord verbal pour pouvoir quitter de façon anticipé ce logement et confirmé par SMS.  
maintenant, alors que j'ai déjà rendu les clefs et signature de l'état des lieux de sortie, ce dernier me demande le courrier en AR pour pouvoir quitter les lieux, sans quoi il conservera la caution.

que dois-je faire???